

## PRINCIPAUX CONTACTS Au niveau fédéral

Le SPF Sécurité Sociale Direction Générale Personne Handicapée (DGPH)

Tel : 0800 98 799

Site internet : [www.handicap.belgium.be/fr](http://www.handicap.belgium.be/fr)

## Au niveau régional

Le Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)

Tel : 02 800 82 03

Site internet : [www.phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be)

L'organisme d'intérêt public Iriscare

Tel : 0800 35 499

Site internet : [www.iriscare.be](http://www.iriscare.be)

Toutes les infos utiles sur [www.handicap.brussels](http://www.handicap.brussels)

## FAITES-VOUS AIDER

Demandez conseil et faites-vous aider dans vos démarches via :

- Le service social de votre mutuelle
- Les services sociaux de votre commune, des CPAS
- Les handicontacts dans votre commune
- Les assistants sociaux de la DGPH - Permanences locales : [www.handicap.belgium.be/fr/contact/aide-de-proximite](http://www.handicap.belgium.be/fr/contact/aide-de-proximite)
- L'espace accueil du PHARE : [www.phare.irisnet.be/service-phare/contact](http://www.phare.irisnet.be/service-phare/contact)
- L'organisme d'intérêt public Iriscare : [www.iriscare.brussels/fr/citoyens](http://www.iriscare.brussels/fr/citoyens)

Contacts personnels :

.....

.....

## DÉVELOPPÉ PAR



LUSS asbl  
081 74 44 28



Esenca  
02 515 02 65

## AVEC LA PARTICIPATION DE



Access And Go - ABP  
02 772 18 95



FFSB  
02 664 69 01



X-Fragile Europe  
087 54 25 02



ABMM  
064 45 05 24



Ligue Huntington  
04 225 87 33



GESED  
0470 10 59 83

## AVEC LE SOUTIEN DE



Passe Muraille  
065 77 03 70



PAH  
02 673 27 89



Inclusion asbl  
02 247 28 19



Karine Lalieux  
Ministre des Pensions et de  
l'Intégration sociale, chargée  
des Personnes handicapées et  
de la Lutte contre la pauvreté  
et de Beliris



**VOTRE HANDICAP NE DOIT PAS ÊTRE  
UN FREIN, PLUSIEURS SERVICES  
PEUVENT VOUS AIDER !**

**Visitez le site [jaidedroits.be](http://jaidedroits.be)**



# Vous êtes en situation de handicap, avez entre 18 et 65 ans et habitez à Bruxelles ? **VOUS AVEZ DES DROITS**

## PRINCIPAUX DROITS

### Reconnaissance de handicap - Allocations (fédéral)

- Allocation de remplacement de revenus (ARR) - Allocation d'intégration (AI)
- Entre 18 et 21 ans, il est possible de conserver les Allocations Familiales Majorées si c'est plus intéressant financièrement

### Aides individuelles - Aides collectives (régional)

- Voir page de droite

### Aides au déplacement (fédéral)

- Carte de stationnement
- Carte de réduction pour les transports en commun, pour personnes aveugles et malvoyantes

### Carte EDC (fédéral et régional)

- Carte favorisant l'accès aux activités de loisirs
- Site : [www.eudisabilitycard.be/fr](http://www.eudisabilitycard.be/fr)

### Aides via la mutuelle, le SPF finances,... (fédéral)

- Intervention majorée de l'assurance soins de santé (mutuelle)
- Tarif social gaz, électricité et Internet
- Majoration du montant fiscalement exonéré pour l'impôt des personnes physiques

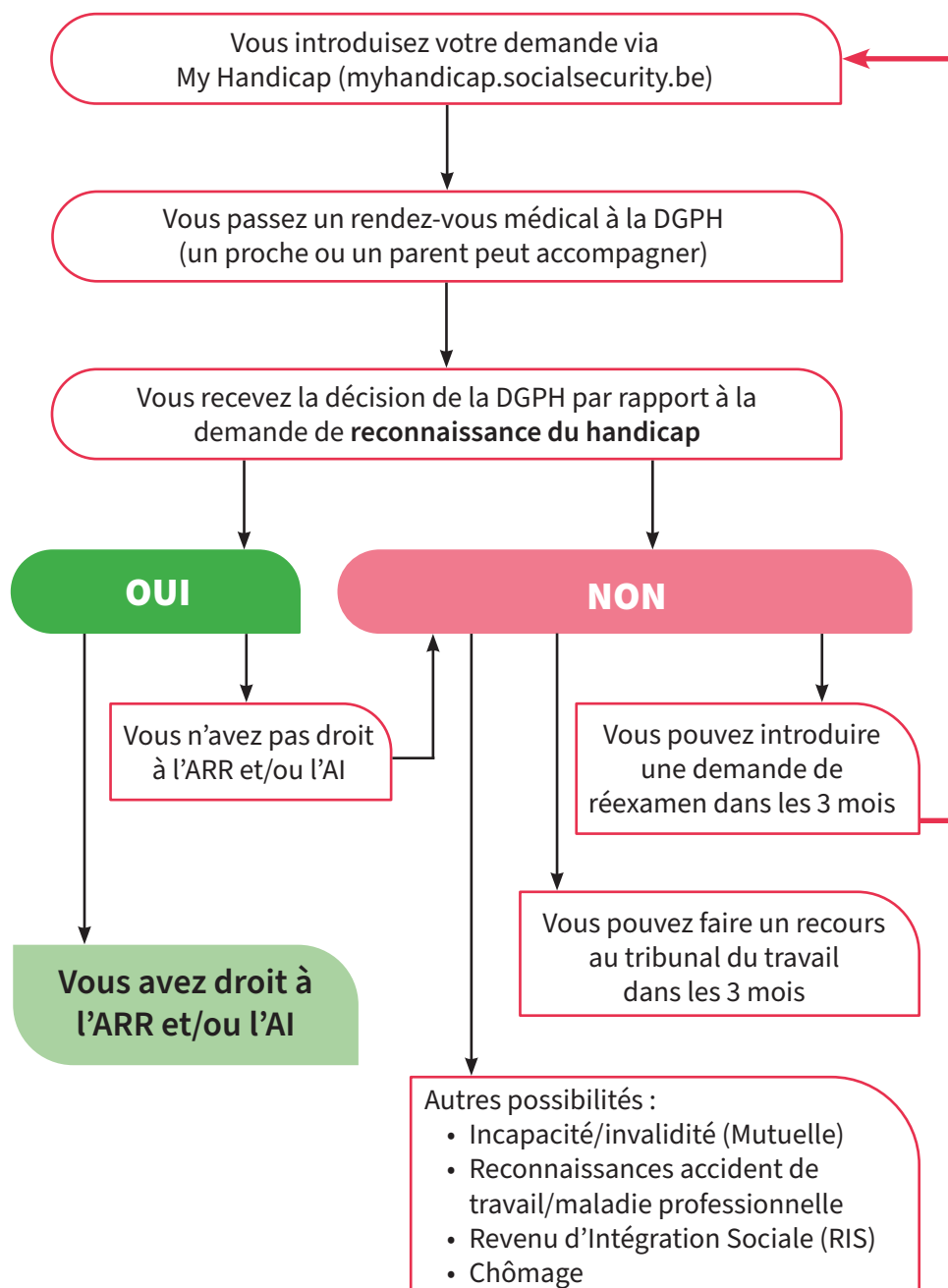
### VOS AVANTAGES SOCIAUX À PORTÉE DE MAIN :

[www.mybenefits.fgov.be](http://www.mybenefits.fgov.be)



**Important : les aides sont dépendantes de la situation de chaque personne et attribuées sous certaines conditions**

## RECONNAISSANCE HANDICAP / AIDES FINANCIÈRES



## PRINCIPALES AIDES RÉGIONALES

### Aides individuelles

Aides matérielles : adaptation de l'habitation, équipements adaptés (lit médicalisé, couverts adaptés, ...)

Aides à la mobilité personnelle

Certaines prestations de soins ou d'aide

Aide à l'emploi

### Aides collectives

Aide à l'inclusion

Services d'accueil – Services d'hébergement

Entreprises de travail adapté (ETA)

	Iriscare	PHARE
Aides matérielles : adaptation de l'habitation, équipements adaptés (lit médicalisé, couverts adaptés, ...)	✓	
Aides à la mobilité personnelle	✓	
Certaines prestations de soins ou d'aide	✓	
Aide à l'emploi		✓
Aides collectives		
Aide à l'inclusion	✓	✓
Services d'accueil – Services d'hébergement	✓	✓
Entreprises de travail adapté (ETA)		✓

## DES ASSOCIATIONS POUR VOUS SOUTENIR

### La Ligue des Usagers des Services de Santé et les associations de patients et de proches

- Tel : 081 74 44 28
- Site internet : [www.luss.be](http://www.luss.be)

### L'association Aidants Proches

- Tel Bruxelles : 02 474 02 55
- Site internet : [www.aidantsproches.brussels](http://www.aidantsproches.brussels)

### La Plateforme Annonce Handicap (PAH)

- Tel : 02 673 27 89
- Site internet : [www.platformeannoncehandicap.be](http://www.platformeannoncehandicap.be)

### Relais-Signes

- Tel : 02 644 68 84
- Site internet : [www.relais-signes.be](http://www.relais-signes.be)